

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

Du 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-29-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

OBJET

Signature de
l'avenant financier
n°1 à la convention
RSA
n°95-21-04-034Date de convocation
20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Arlette VALERE, Maryse SERVAIS et Mila CANAS
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN
Madame LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI
Monsieur David POTREL
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile- Directrice du C.C.A.S.

Vu la convention établie entre le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise et la Présidente du CCAS de la ville de Beauchamp le 26 juillet 2021.

La participation financière attribuée par le Département au titre de la convention n°95-21-04-034 portant sur la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 a été évaluée au regard de l'activité 2020 à 18 200 € (91 CER x 200 €) pour l'accompagnement social et 1 500 € (6 CER x 250 €) pour l'accompagnement global, soit 19 700 €.

Au vu du bilan d'activité 2021 présenté par le CCAS, le nombre de contrats réalisés est de 54 dans le cadre d'un accompagnement social et de 6 dans le cadre de l'accompagnement global.

Ainsi la participation financière pour l'année 2021 s'élève à 12 300 € (54 contrats d'engagement réciproque x 200 € et 6 contrats d'engagement réciproque x 250 €).

Ainsi, compte tenu de l'acompte 2021 d'un montant de 9 850 €, versé le 4 août 2021, le montant du solde sera de 3 450 € versé à la signature du présent avenant.

Les autres articles de la convention n°95-21-04-034 restent inchangés.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'avenant financier n°1 à la convention RSA n°95-21-04-034 et autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS à le signer.

Le Président certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur le
site de la ville le

17 Octobre 2022



Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire
de séance

Lucile DREVET

Pour extrait conforme,
Beauchamp le 27 septembre 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture
le 6 Octobre 2022

A Beauchamp le 6 Octobre 2022

Le Maire,
Présidente du CCAS,

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-29-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022



[Signature]
Françoise NORDMANN